



[Rapport du Soutien technique des lacs]

Bleu Laurentides 2013

Val-des-Lacs, Lac-Supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts



Par Annabelle Cambron-Prémont, agente de liaison

Rédaction :

Annabelle Cambron-Prémont
Agente de liaison du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Révision :

Mélissa Laniel
Chargée de projet *Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Anne Léger
Directrice générale, CRE Laurentides

Référence à citer :

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2013). *Rapport d'activités de l'été 2013 – Municipalités de Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts*. Programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* 2013, 40p.

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. CRE Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i> | 1 |
| 1.1 La région des Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i> | 2 |
| 1.2 Description générale du programme de <i>Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides</i> | 2 |
| 1.3 Le CRE Laurentides | 4 |
| 2. La situation du lac Quenouille | 5 |
| 2.1 Territoire et réseau hydrographique | 5 |
| 2.2 Historique et population | 9 |
| 2.3 Environnement et problématique | 10 |
| 3. <i>Soutien technique des lacs 2013</i> à Val-des-Lacs | 11 |
| 4. Présentation de l'agente de liaison..... | 13 |
| 5. Bilan des activités réalisées à l'été 2013 | 14 |
| 6. Orientations et recommandations | 22 |
| 6.1 Le plan directeur du lac Quenouille – la suite!..... | 22 |
| 6.2 Territoire partagé et concertation | 22 |
| 6.3 Sensibilisation..... | 23 |
| 6.4 Connaissance et caractérisation..... | 24 |
| 7. Conclusion..... | 25 |
| Annexe 1 – Plan de communication | 26 |
| Annexe 2 – Cartes du bassin versant du lac Quenouille | 28 |
| Annexe 3 – Code d'éthique du lac Quenouille | 32 |
| Carte/Affiche | 34 |
| Dépliant recto-verso (français/anglais) | 35 |
| Annexe 4 - Activités..... | 36 |
| Annexe 5 - Dépliants | 38 |
| Annexe 6 - Livrables | 39 |

1. CRE Laurentides et *Bleu Laurentides*

1.1 La région des Laurentides et *Bleu Laurentides*

La région administrative des Laurentides possède quelques 8000 lacs de plus de un hectare. La richesse et la diversité des milieux naturels, combinées à la proximité de la grande région métropolitaine de Montréal, font des Laurentides une région convoitée qui attire une population grandissante. Elle connaît l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec qui se traduit notamment par un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Ces derniers sont ainsi soumis à des pressions qui menacent leur intégrité écologique. Certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport en nutriments supplémentaire qui favorisent, entre autres, la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Cette dégradation peut avoir des conséquences non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau peut engendrer une baisse significative de la valeur des propriétés situées autour de ce dernier en plus d'occasionner une perte de jouissance. C'est dans ce contexte que les associations de lacs et les municipalités ont compris l'intérêt environnemental, économique et social de protéger cette valeur exceptionnelle que sont les lacs de la région des Laurentides.

Bleu Laurentides est un projet phare du Conseil régional de l'Environnement des Laurentides (CRE Laurentides) qui a vu le jour en 2005, suite à une volonté du milieu et de ses membres, principalement des associations de lacs, de se doter d'un plan d'action régional et d'outils pour la protection de la santé des lacs.

Les objectifs de *Bleu Laurentides* sont de :

- Favoriser la concertation et le transfert des connaissances entre les experts (scientifiques, ministères) et les acteurs locaux (associations de lacs, gestionnaires municipaux, organismes de bassin versant, etc.);

- Renforcer les compétences locales et favoriser la prise en charge par le milieu du suivi de l'état de santé des lacs via la surveillance volontaire et le Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEFP;
- Susciter un changement de comportement chez les usagers et les gestionnaires municipaux. Appuyer et accompagner ceux-ci dans leurs initiatives visant l'amélioration ou la protection de la santé des lacs.

Le CRE Laurentides, en collaboration avec un solide réseau de partenaires dont la Conférence régionale des élus, le MDDEFP et le GRIL, travaille avec plus de 300 associations de lacs, une soixantaine de municipalités, 5 MRC et 5 organismes de bassin versant à l'échelle de la région des Laurentides.

1.2 Description générale du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*

Depuis 2006, le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un programme clé en main offert aux municipalités de la région pour la protection de la santé des lacs.

Une ressource technique est embauchée pendant la saison estivale afin de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides et la municipalité. Cette ressource, appelée agent(e) de liaison est présente dans les bureaux municipaux pour une durée de 16 semaines, afin de réaliser différentes activités de concertation et communication, de caractérisation et acquisition de connaissance ainsi que de sensibilisation et transmission de l'information auprès des acteurs clés du territoire, plus précisément les riverains et associations de lacs. Le CRE recrute et embauche l'agent de liaison, le forme, le supervise, le rémunère et fournit le matériel nécessaire à la réalisation du mandat.

Depuis 2006, 21 municipalités et 1 organisme ont participé, permettant l'embauche de 51 agent(e)s et de 6 coordonnateurs.

La participation municipale au Soutien technique des lacs (2006-2013)

Antoine-Labelle

Rivière du Lièvre (2007 à 2009)

Ferme-Neuve (2008 à 2010)

Lac-Saint-Paul (2010)

Nomingue (2011, 2012, 2013)

Notre-Dame-du-Laus (2007 à 2011)

Laurentides

Amherst (2007 à 2009)

Labelle (2006 à 2008)

La Conception (2007)

Montcalm (2011)

Mont-Tremblant (2007 et 2008)

Sainte-Agathe-des-Monts (2006)

Val-des-Lacs (2006, 2013)

Pays-d'en-Haut

Estérel (2008)

Sainte-Adèle (2007)

Sainte-Anne-des-Lacs (2009 à 2012)

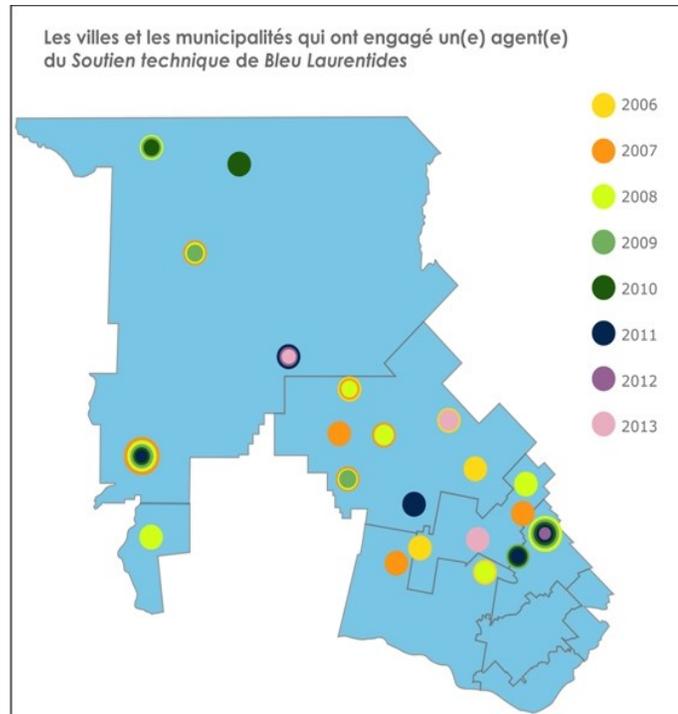
Saint-Sauveur (2013)

Wentworth-Nord (2006)

Argenteuil

Harrington (2007)

Mille-Isles (2006, 2008)



Rivière-du-Nord

Saint-Hippolyte (2008 à 2012)

Outaouais

Notre-Dame-de-la-Salette (2008)

Val-des-Bois (2008)

Bilan non exhaustif des activités réalisées (2006-2013):

- Rédaction de **21 plans directeurs** de lacs;
- Consultations publiques et groupes de travail pour l'élaboration de **codes d'éthique** concernant les usages des lacs;
- Réalisation d'une **politique municipale des usages** des lacs;
- Réalisation de tournées porte-à-porte de sensibilisation sur plus d'une **centaine** de lacs;
- Création d'une **vingtaine** d'associations de lacs, etc.

1.3 Le CRE Laurentides

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est une organisation autonome, qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Les orientations et les priorités du CRE sont établies par son conseil d'administration, formé de 13 membres, dont 8 doivent provenir, par règlement, de groupes ou d'organismes voués à la protection de l'environnement dans chacune des huit MRC de la région.

Le CRE bénéficie actuellement d'une subvention de fonctionnement du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) mais il lève lui-même les fonds nécessaires à la réalisation de son plan d'action, ce qui représente plus des trois-quarts de son budget annuel.

Le CRE Laurentides a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique.

Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Les CRE sont présents dans toutes les régions, sauf dans le nord du Québec. Les 16 CRE sont regroupés à l'échelle nationale et représentés par le Regroupement national des conseils régionaux du Québec (RNCREQ).

Pour plus d'information, veuillez consulter :

www.crelaurentides.org

<http://www.crelaurentides.org/index.php/dossiers/eau-lacs/bleu-laurentides>

<http://www.rncreq.org/>

2. La situation du lac Quenouille

2.1 Territoire et réseau hydrographique

Le lac Quenouille fait partie du grand réseau hydrique constituant **le bassin versant de la rivière Rouge**, qui est situé à l'intérieur de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) de l'organisme de bassin versant (OBV) des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (RPNS) (voir le territoire en blanc à la figure 1).

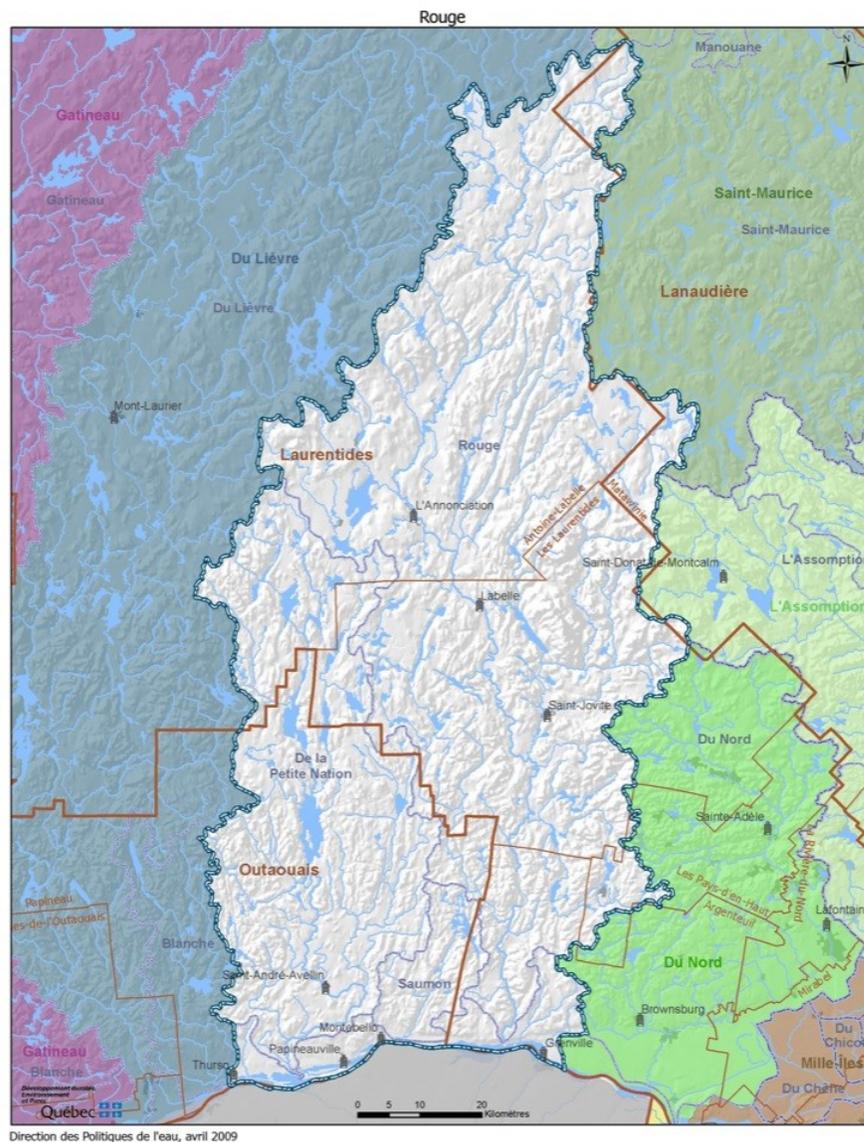


Figure 1. Le territoire du bassin versant des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (RPNS) (en blanc). © MDDEFP, 2009

Plus précisément, le lac Quenouille fait partie du **bassin versant de la rivière du Diable** (sous bassin versant de la rivière Rouge) et du territoire d'intervention de l'organisme AGIR pour la Diable (voir la figure 2). À plus petite échelle, c'est sur le territoire du bassin versant de la **rivière Archambault** (sous bassin versant de la rivière du Diable) qu'est localisé le lac Quenouille (voir la figure 3).

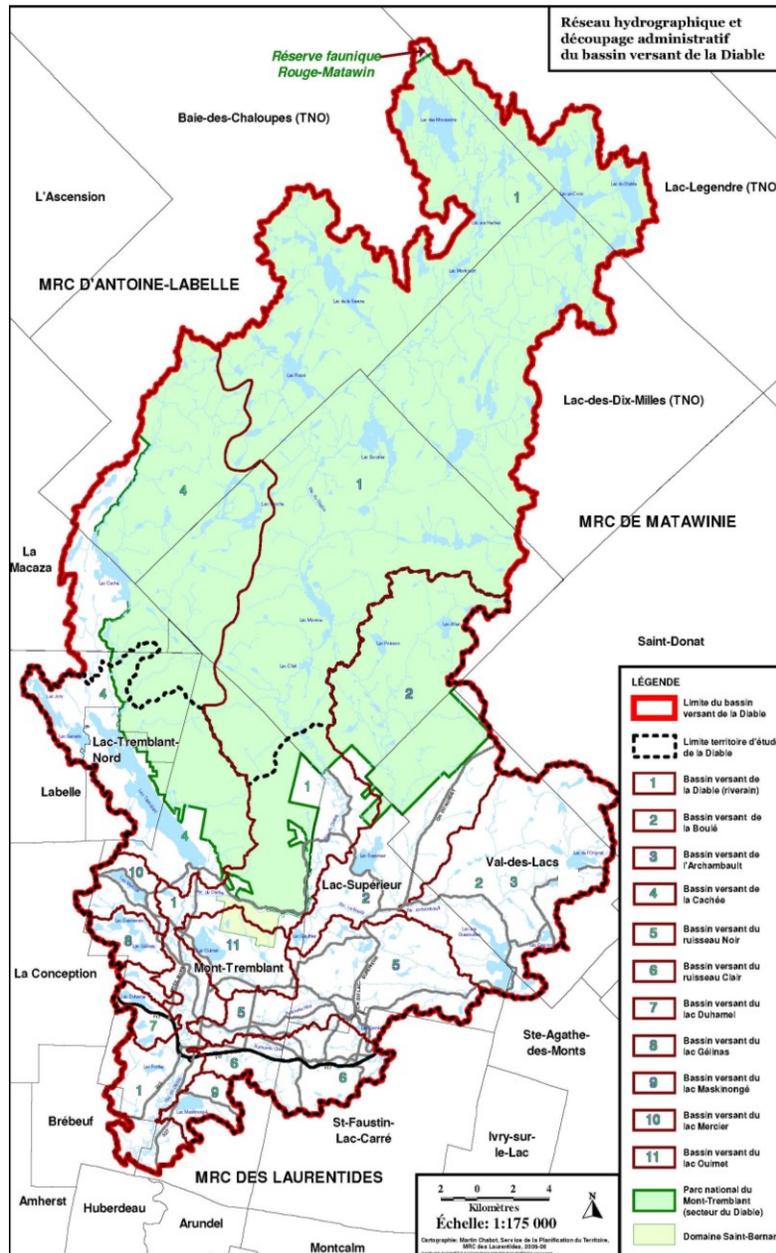


Figure 2. Carte du bassin versant de la rivière du Diable, de ses sous bassins versants et des limites administratives. © AGIR pour la Diable

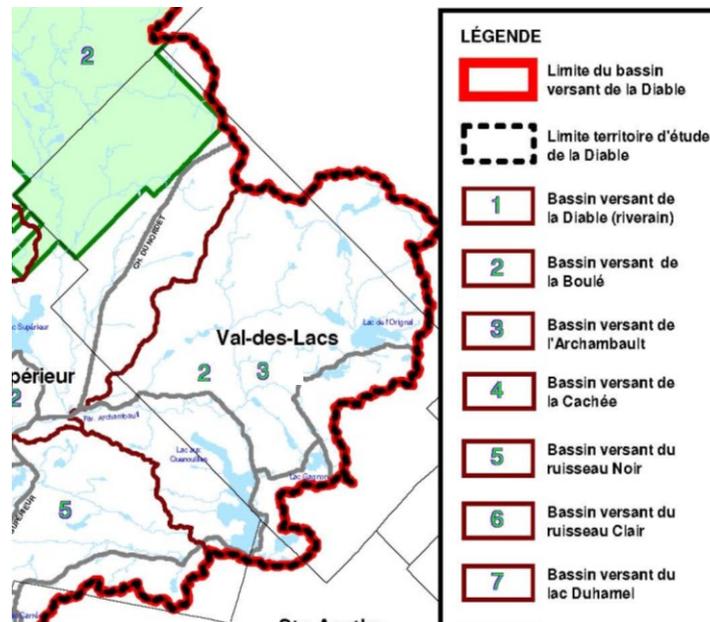


Figure 3. Extrait de la carte du bassin versant de la rivière du Diable, de ses sous bassins versants et des limites administratives. Adapté de AGIR pour la Diable

Le bassin versant du lac Quenouille a une superficie totale (incluant les bassins versants des lacs localisés en amont qui se déversent dans le lac Quenouille) de 15,8 km². Le lac Maxime, ainsi que plusieurs petits lacs se situent en amont du lac Quenouille.

Le bassin versant du lac Quenouille, ainsi que le lac lui-même, touchent à trois municipalités (Lac-Superieur, Sainte-Agathe-des-Monts et Val-des-Lacs) qui sont situées sur le territoire de la MRC des Laurentides. La majorité des habitations riveraines sont localisées à Val-des-Lacs et Lac-Superieur (voir la figure 4).

Le découpage administratif du bassin versant du lac Quenouille

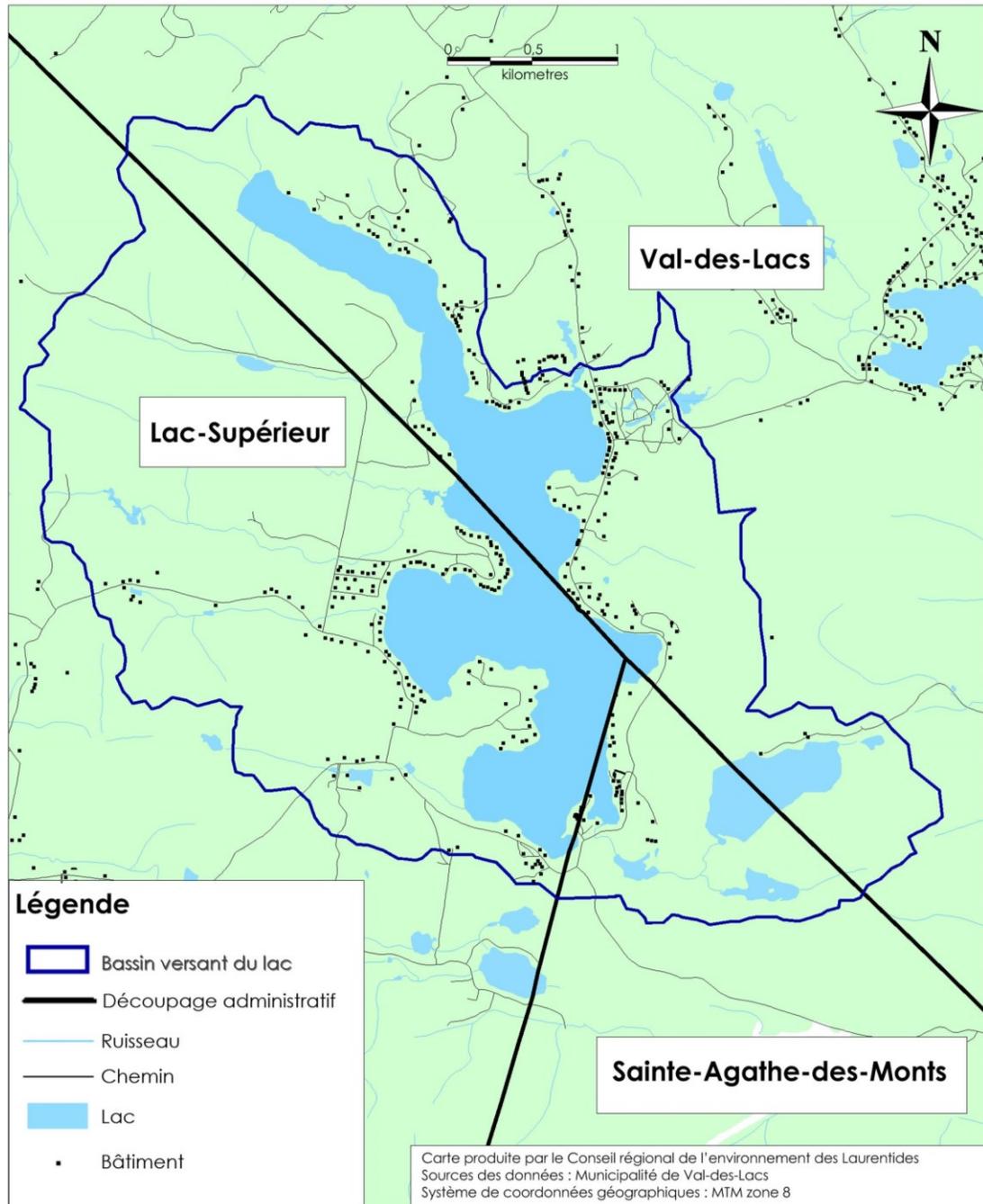


Figure 4. Découpage administratif du bassin versant du lac Quenouille. © CRE Laurentides, 2013

2.2 Historique et population¹

L'ancien territoire du canton d'Archambault, dont faisait partie Val-des-Lacs, a été exploité dès 1865 par des compagnies forestières. La colonisation de Val-des-Lacs se fera à partir de 1880, suite à la division du canton en rangs et en lots. Plus de 30 ans après la colonisation du territoire, une municipalité est créée, Saint-Agricole, qui deviendra plus tard Val-des-Lacs. Ce nom reflète bien une activité importante pratiquée par les colons. En effet, à cette époque plusieurs terrains agricoles bordaient le lac Quenouille.

Le lac Quenouille serait une ancienne rivière, dont le niveau aurait été élevé suite à la construction du barrage en 1910, localisé au nord de la baie Charron près de l'exutoire. Pendant longtemps, un moulin à bois opérait à proximité de ce barrage et le bois coupé en montagne y était acheminé par des activités de drave sur le lac. Cette industrie était une source d'emploi pour les colons de la région. Le barrage a été reconstruit en 1982.

La villégiature est également une activité bien établie au lac Quenouille depuis longtemps. Les camps de vacances présents depuis plus d'un demi-siècle en témoignent. L'Auberge du P'tit Bonheur située du côté de Lac-Supérieur, est l'un des plus importants centres de plein-air de la province. Le Camp Massad du Canada à Sainte-Agathe-des-Monts, est établi en bordure du lac depuis 1947.

De nos jours, le lac Quenouille est un lac de villégiature, où se côtoient des résidences permanentes et saisonnières, ainsi que des camps de vacances. Les habitations présentes en bordure du lac sont assez nombreuses pour un total de **161** occupées de façon permanente ou saisonnière. 75 terrains vacants sont également répertoriés pour un total de **239 propriétés** (terrain, commerce ou

¹ Sources : Bineau, 2006; Branch of provincial Hatcheries, 1931; Saint-Cyr, 2005 ; Val-des-Lacs, 2013 ; Camp Massad, 2013. Vous référer au plan directeur du lac Quenouille pour les références complètes.

résidence). Il y a donc un potentiel de développement résidentiel supplémentaire vu le nombre de terrains vacants, plus particulièrement à l'est de la baie Creuse, ainsi qu'à l'ouest de la baie Desjardins.

2.3 Environnement et problématique

La principale préoccupation des citoyens riverains du lac Quenouille est la présence et la propagation d'une plante aquatique exotique envahissante, le myriophylle à épi, introduite au lac il y a quelques années. Étant peu profond, le lac est particulièrement vulnérable à la prolifération de cette plante. Des conflits d'usage existent également, notamment quant à la navigation motorisée, les hélices des moteurs pouvant contribuer à fragmenter le myriophylle à épi et ainsi, à favoriser sa multiplication. Les usages du lac et la protection de son état de santé sont difficiles à concilier, compte tenu de sa morphométrie particulière: la partie la plus vaste étant peu profonde et la partie la plus profonde étant très étroite.

Les résultats du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) indiquent que le statut trophique du lac est oligo-mésotrophe. Cependant, ceci ne considère pas l'abondance des plantes aquatiques et des algues, qui sont pourtant les premiers indicateurs de l'impact du développement résidentiel autour des lacs. Celles-ci sont particulièrement abondantes au lac Quenouille.

À l'échelle du bassin versant du lac, la plupart des bandes riveraines et des installations septiques sont jugées conformes, cependant certains cas problématiques subsistent.

Enfin, tel qu'indiqué précédemment, le lac Quenouille est situé sur le territoire de trois municipalités, ce qui complexifie sa gestion et les communications.

3. Soutien technique des lacs 2013 à Val-des-Lacs

Suite à la confirmation de la présence de myriophylle à épi, une table de concertation a été mise sur pied par la municipalité de Val-des-Lacs lors d'une journée de réflexion sur l'avenir du lac Quenouille en avril 2012. Les membres de la « table » ont alors identifié les moyens nécessaires pour protéger la santé du lac à long terme. Ceux-ci consistaient à élaborer un code d'éthique pour l'harmonisation des usages au lac et rédiger un plan directeur.

Les trois municipalités ont alors adhéré au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* à l'été 2013.

Un plan d'action, incluant un plan de communication, a été élaboré. En voici les grands objectifs:

| Objectifs |
|---|
| <p>Objectif 1. CONNAISSANCE ET COMMUNICATION</p> <hr/> <p>En concertation avec la municipalité de Val-des-Lacs et les autres acteurs concernés²;</p> <p>1.1 Élaborer un code d'éthique concernant les usages et la navigation au lac Quenouille;</p> <p>1.2 Élaborer et rédiger un plan directeur³ pour la préservation de l'état de santé du lac Quenouille.</p> |

² Municipalités de Val-des-Lacs, Sainte-Agathe-des-Monts et de Lac-Supérieur, membres de la table de concertation du lac Quenouille, association des propriétaires du lac Quenouille, comité Vision lac Quenouille, etc.

³ Incluant les sections « Portrait », « Constats » et « Plan d'action ».

Objectif 2. SENSIBILISATION - CARACTÉRISATION

- Organiser une formation sur le protocole de **Suivi du périphyton** destinée aux associations de lacs de Val-des-Lacs et effectuer des accompagnements sur le terrain (notamment au lac Quenouille);
- Participer à la « Journée de l'environnement » de la municipalité;
- Effectuer une caractérisation préliminaire des plantes aquatiques au lac Quenouille, en compagnie de l'association du lac et/ou de la municipalité. Cibler les zones où le myriophylle à épi est présent;
- Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques à adopter concernant les plantes aquatiques envahissantes, dont le myriophylle à épi.

Afin d'atteindre ces objectifs, le **plan de communication** prévoyait quant à lui l'organisation de deux séances d'information publique, la création de deux groupes de travail pour l'élaboration du code d'éthique et quatre rencontres de la table de concertation. Le plan de communication détaillé se trouve en annexe 1.

4. Présentation de l'agente de liaison

Annabelle Cambron Prémont a complété un baccalauréat en géographie à l'Université du Québec à Rimouski en 2012 ayant comme concentration la gestion des milieux naturels et anthropisés. Elle est actuellement candidate à la maîtrise en gestion de projet à l'Université du Québec à Montréal et obtiendra son diplôme au printemps 2014.

Ses expériences en tant que guide de tourisme d'aventure lui ont appris à communiquer efficacement. De plus, son expérience au Comité ZIP Jacques-Cartier lui a permis de se familiariser avec la problématique des espèces envahissantes et avec les projets en environnement. Le mandat du soutien technique combine ses deux champs d'intérêt, soit l'environnement et la gestion de projet, tout en approfondissant ses connaissances en gestion des parties prenantes, dans un contexte de concertation.



5. Bilan des activités réalisées à l'été 2013

Voici un bilan des activités réalisées par l'agente de liaison du *Soutien technique des lacs de Bleu* à Val-des-Lacs à l'été 2013, en lien avec les objectifs spécifiques et sous-objectifs du plan d'action. Un retour sur les livrables, déterminés en fonction de chaque objectif, sera également effectué. Pour plus de détails, consultez les annexes 4 et 6.

Objectif 1 CONNAISSANCE ET COMMUNICATION

1.1 Élaborer un code d'éthique concernant les usages et la navigation au Lac Quenouille ;

1.2 Élaborer et rédiger un plan directeur pour la préservation de l'état de santé du lac Quenouille

- ***Organiser une première rencontre avec la « Table de concertation du lac Quenouille»;***

L'activité a été réalisée le 27 mai 2013. 14 membres de la table de concertation du lac Quenouille étaient présents. Cette rencontre avait notamment pour but de présenter l'agente de liaison aux membres de la table, de discuter de la séance d'information publique du 8 juin 2013, des communications liées au projet et de confirmer le calendrier des rencontres.

- ***Organiser et tenir la séance d'information publique initiale;***

Cette rencontre a été organisée le 6 juin 2013. Une trentaine de citoyens étaient présents. L'objectif de la rencontre consistait à présenter à la population le mandat de l'agente de liaison ainsi que le déroulement et les démarches qui allaient être entreprises pour l'élaboration du plan directeur de lac et du code d'éthique. Voici, les points à l'ordre du jour qui ont été présentés :

1. Présentation des différents intervenants et de leurs rôles
2. Présentation du CRE Laurentides
3. Présentation du mandat de l'agente de liaison
 - Présentation de l'agente de liaison
 - Mandat et plan d'action
 - Plan directeur du lac Quenouille
 - Code d'éthique

4. Calendrier des rencontres
5. Comité « Myriophylle à épi »
6. Site Web et autres communications

- **Rassembler et prendre connaissance de la documentation existante concernant l'état de santé et les usages du lac Quenouille;**

La recherche d'information effectuée à l'automne 2012 par la municipalité a été utilisée et complétée avec certaines informations supplémentaires.

- **À l'aide de la municipalité et des acteurs concernés, finaliser le carnet de santé électronique de la Trousse des lacs, pour le lac Quenouille. Effectuer une synthèse des résultats du sondage transmis par la municipalité aux riverains du lac à l'hiver 2013;**

Les premières sections du carnet de santé ont été complétées. Quant au sondage, les résultats ont été analysés et présentés lors du premier groupe consultatif et de la deuxième rencontre table de concertation, en plus d'être intégrés au plan directeur de lac.

- **Effectuer une synthèse de l'information recueillie et de l'état de la situation actuelle des usages du lac Quenouille. Identifier les différents enjeux et problématiques reliés à la qualité de l'eau du lac Quenouille ainsi que les principaux acteurs impliqués par le projet de plan directeur et de code d'éthique;**

La revue de la littérature a été présentée aux membres de la table de concertation lors de la deuxième rencontre qui s'est tenue le 25 juin 2013. La participation des membres de la « table » a été sollicitée afin de compléter les informations. Suite à la revue de la littérature, le portrait préliminaire du plan directeur a été rédigé. Les grands enjeux et les problématiques ont été identifiés et présentés lors de la troisième rencontre de la table de concertation qui a eu lieu le 15 juillet 2013.

- **Se documenter sur des exemples de code d'éthique sur des lacs dont la situation est comparable, ainsi que sur le dossier de la navigation des lacs en général;**

La revue de la littérature, les compilations et documents produits par le CRE à ce sujet ont été utilisés.

- **Organiser une deuxième rencontre avec la « Table de concertation du lac Quenouille »;**

La rencontre s'est tenue le 25 juin 2013 et 17 membres étaient présents. Les principaux objectifs étaient d'effectuer un retour sur la séance d'information publique du 8 juin, de présenter la revue de la littérature effectuée concernant l'état de santé du lac Quenouille, de recueillir les commentaires, et finalement, de discuter et convenir du déroulement du premier groupe consultatif prévu pour le 5 juillet.

- **Organiser et tenir la première rencontre des groupes consultatifs concernant le code d'éthique du lac Quenouille;**

Cette rencontre a été organisée le 5 juillet 2013. 26 citoyens riverains et 10 membres de la table de concertation ont participé. Elle a permis d'effectuer un retour sur la rencontre du 8 juin et une mise au point sur la situation actuelle, au sujet du myriophylle à épi et de la réglementation fédérale concernant la navigation. Par la suite, des exemples de codes d'éthique ont été présentés et des groupes de travail ont été formés. Chaque participant a pu exprimer sa perception des enjeux et problématiques concernant les usages et les discussions ont porté sur les éléments d'un code d'éthique pouvant s'appliquer à la situation du lac Quenouille. Les 10 membres de la table de concertation qui étaient présents ont agi à titre d'animateurs et rapporteurs pour chacun des groupes qui avaient été formés.

- **Élaborer des scénarios de codes d'éthique en fonction de l'ensemble des informations recueillies;**

Suite à la revue de la littérature et aux propos recueillis lors de la première rencontre des groupes consultatifs, les différentes options qui pouvaient

s'appliquer au code d'éthique du lac Quenouille ont été présentées à la troisième rencontre de la table de concertation le 15 juillet 2013.

- **Organiser une troisième rencontre avec la « Table de concertation du lac Quenouille » ;**

18 membres étaient présents à la rencontre du 15 juillet 2013. Celle-ci a permis de discuter de la caractérisation du myriophylle à épi alors en cours et de présenter le portrait préliminaire de l'état de santé du lac et les enjeux et problématiques identifiés. Par ailleurs, un retour sur la première rencontre des groupes consultatifs a été effectué et le déroulement de la rencontre suivante a été finalisé.

- **Suite à cette rencontre, élaborer la section «plan d'action» du plan directeur à l'aide de la banque d'actions du CRE et en collaboration avec les municipalités. Ce plan d'action sera envoyé par courriel aux acteurs concernés pour validation;**

Les responsables des services de l'urbanisme et de l'environnement des municipalités de Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts, en plus de l'organisme AGIR pour la Diable, ont été consultés lors de l'élaboration du plan d'action. Les responsables de la municipalité de Val-des-Lacs ont été rencontrés à plusieurs reprises, la municipalité de Lac-Supérieur le 12 août et l'organisme Agir pour la Diable le 14 août. La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a été consultée par courriel et téléphone. Ensuite, le plan d'action préliminaire a été retravaillé et envoyé aux membres de la table de concertation par courriel pour consultation. Leurs commentaires ont été recueillis lors de la quatrième rencontre de la table de concertation qui s'est tenue le 20 août 2013.

- **Organiser et tenir la deuxième rencontre des groupes consultatifs concernant le code d'éthique du lac Quenouille;**

La rencontre a été organisée le 26 juillet 2013. 30 riverains et 10 membres de la table de concertation ont participé. Suite au premier groupe de travail et à la troisième rencontre de la table de concertation, les différentes options élaborées concernant les dispositions pouvant être intégrées au code d'éthique ont été présentées, classées par thématique. Les participants devaient discuter

en groupes des dispositions à retenir selon eux dans le cadre d'un code d'éthique finalisé. Voici les points abordés à l'ordre du jour:

- Information préparatoire au travail sur le code d'éthique
 1. Bref retour sur le processus
 2. Code d'éthique vs réglementation en vigueur
 3. Point d'information : lavage des bateaux vs inspection visuelle
 4. Résultats du premier groupe consultatif
 5. Explication des consignes et du tableau à remplir
- Début du travail en groupes
- Retour en plénière: Présentation des dispositions qui ont été retenues

- **Élaborer une proposition de code d'éthique:**

Suite à la deuxième rencontre des groupes consultatifs, une version préliminaire du code d'éthique a été rédigée et présentée à la quatrième rencontre de la table de concertation qui s'est tenue le 20 août 2013.

- **Organiser une quatrième rencontre avec la « Table de concertation du lac Quenouille » :**

La quatrième rencontre de la table de concertation s'est déroulée le 21 août 2013 et 21 membres étaient présents à la réunion. Lors de cette dernière rencontre plusieurs points ont été abordés :

- Un résumé des travaux et conclusions du Dr Carignan au sujet de la situation du myriophylle à épi au lac Quenouille a été présenté;
- Le plan d'action préliminaire pour la protection de la santé du lac a été passé en revue. Les actions prioritaires ont été identifiées et les commentaires ont été recueillis;
- Le code d'éthique préliminaire a été présenté et approuvé par les membres de la table;
- Des discussions ont porté sur les outils de diffusion du plan directeur de lac et du code d'éthique;
- Le déroulement de la séance d'information publique du 23 août 2013 a été finalisé.

- **Organiser une présentation publique du plan directeur préliminaire et du code d'éthique;**

La présentation publique a eu lieu le 23 août 2013 et 37 personnes étaient présentes. Les grandes lignes du plan directeur du lac Quenouille ont été présentées, dont les nombreuses cartes produites, ainsi que le code d'éthique concernant les usages du lac. Les propos et commentaires ont été recueillis.

- **Rédiger une version finale du plan directeur du lac Quenouille ainsi que du code d'éthique;**

Suite à la rencontre du 23 août 2013, le plan directeur et le code d'éthique ont été finalisés.

Voici les grandes sections du plan directeur du lac Quenouille :

- I. Définition et objectif
- II. Acteurs impliqués
- III. Portrait et constats
 - 1. Caractéristiques du bassin versant
 - 1.1 Localisation du bassin versant
 - 1.2 Utilisation du territoire
 - 1.2.1 Occupation du sol et développement
 - 1.2.2 Bandes riveraines
 - 1.2.3 Installations septiques
 - 1.2.4 Milieux humides
 - 1.2.5 Pesticides et fertilisants
 - 1.2.6 Érosion et transport de sédiments
 - 1.2.7 Tributaires et eau souterraine
 - 2. Caractéristiques du lac Quenouille
 - 2.1 Hydromorphologie
 - 2.2 Qualité de l'eau
 - 2.2.1 Caractéristiques physicochimiques
 - 2.2.2 Données complémentaires
 - 2.2.3 Plantes aquatiques et algues
 - 2.2.4 Cyanobactéries
 - 2.2.5 Substrat
 - 2.3 Faune aquatique
 - 2.4 Usages du plan d'eau
 - 3. Synthèse et constats
- IV. Enjeux et problématiques
- IV. Actions des principaux acteurs

Les cartes suivantes ont été réalisées afin de les insérer au plan directeur (voir annexe 2):

- Carte du découpage administratif du bassin versant du lac Quenouille
- Carte de l'affectation du territoire du bassin versant du lac Quenouille
- Carte des zones à potentiel d'érosion et transport des sédiments du bassin versant du lac Quenouille
- Carte de l'environnement physique du bassin versant du lac Quenouille

Le document complet du code d'éthique comprend également un rappel de la réglementation en vigueur ainsi qu'une carte l'illustrant (voir annexe 3). Cette version du code d'éthique a été traduite en anglais par la municipalité de Val-des-Lacs.

- **Élaborer le contenu des outils de diffusion et communication du code d'éthique précédemment identifiés, s'il y a lieu.**

En plus de code d'éthique complet, deux versions résumées du code d'éthique ont été produites comprenant un dépliant et une affiche (voir annexe 3).

Objectif 2. SENSIBILISATION - CARACTÉRISATION

- **Organiser une formation sur le protocole de Suivi du périphyton destinée aux associations de lacs de Val-des-Lacs et effectuer des accompagnements sur le terrain (notamment au lac Quenouille);**

La formation a été organisée le 23 juillet 2013 et 6 personnes étaient présentes.

Les lacs suivants étaient représentés :

- Lac Merisier (Sainte-Agathe-des-Monts)
- Lac des Sables (Sainte-Agathe-des-Monts)
- Lac Quenouille (Val-des-Lacs, Lac-Supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts)
- Lac Supérieur (Lac-Supérieur)
- Lac Lacasse (Lac-Supérieur)

- **Participer à la « Journée de l'environnement » de la municipalité:**

Un kiosque a été tenu lors de la « Journée de l'environnement » de la municipalité le 1^{er} juin 2013. Une centaine de citoyens ont participé à cette journée et plusieurs se sont arrêtés au kiosque du CRE afin de ramasser de la documentation et d'échanger.

- **Effectuer une caractérisation préliminaire des plantes aquatiques au lac Quenouille, en compagnie de l'association du lac et/ou de la municipalité. Cibler les zones où le myriophylle à épi est présent;**

Une caractérisation préliminaire a été effectuée à la fin du mois de juin en compagnie de Catherine Grondin, adjointe en environnement à la municipalité de Val-des-Lacs. L'ensemble des zones peu profondes ont été patrouillées en bateau et à partir de la rive. La présence de myriophylle à épi a été notée à l'aide d'un GPS. Il n'a pas été nécessaire d'effectuer une deuxième visite pour finaliser la caractérisation étant donné qu'une cartographie précise des tiges isolées a été réalisée par l'équipe du Dr Richard Carignan dans la zone la plus préoccupante du lac (Baie Charron) où la plante prolifère particulièrement (veuillez consulter le plan directeur du lac Quenouille pour plus de détails à ce sujet).

- **Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques à adopter concernant les plantes aquatiques envahissantes, dont le myriophylle à épi.**

Une conférence sur la thématique du myriophylle à épi a été réalisée par l'agente de liaison à l'AGA de l'Association de propriétaires du lac Quenouille qui s'est tenue le 2 juin 2013. 56 membres de l'association étaient présents ainsi que des conseillers municipaux. La présentation a permis d'uniformiser les connaissances de base et de clarifier l'information en ce qui concerne les plantes aquatiques envahissantes telles que le myriophylle à épi et les bonnes pratiques à adopter pour limiter sa prolifération. Le mandat de l'agente de liaison a également été présenté et les gens ont été invités à participer à la séance d'information du 8 juin 2013.

6. Orientations et recommandations

6.1 Le plan directeur du lac Quenouille – la suite!

Le plan d'action du plan directeur du lac Quenouille fournit une liste d'actions à réaliser afin de protéger la santé du lac. Le travail ne fait que commencer et il sera crucial de concentrer les efforts à la mise en œuvre des actions prioritaires.

Par ailleurs, il est important que les documents produits à l'été 2013, principalement la section « plan d'action » du plan directeur et le code d'éthique, soient présentés aux trois conseils municipaux, afin d'être entérinés. L'association des propriétaires du lac Quenouille et les différents comités doivent également présenter ces documents à leurs membres lors des prochaines assemblées générales annuelles (AGA).

Afin de poursuivre le travail amorcé, il est primordial de maintenir les réunions de la « Table de concertation du lac Quenouille ». La prochaine réunion devrait servir à présenter le bilan de l'été (le rapport de l'agente de liaison et les principaux livrables) et discuter du calendrier des futures rencontres de la table de concertation. Cette réunion se tiendra avant le 31 décembre 2013.

Une fois la mise en œuvre des actions du plan d'action amorcée, les membres de la table de concertation auront un rôle important à jouer afin de préciser certaines modalités et faciliter les communications auprès de la population. De plus, afin de s'assurer de l'application du code d'éthique et du plan d'action, un plan de communication devrait être élaboré à l'hiver 2014 et mis en œuvre l'été suivant.

6.2 Territoire partagé et concertation

La localisation du lac Quenouille sur le territoire de trois municipalités complexifie les communications. La « Table de concertation du lac Quenouille » est une structure qui facilite la concertation entre les municipalités, mais aussi avec l'association, les comités et les autres acteurs du territoire. La « Table de

concertation du lac Quenouille » possède aussi un sous-comité qui est le « Comité myriophylle à épi », qui traite plus spécifiquement de ce sujet.

Voici quelques recommandations concernant cette structure, afin d'améliorer le partage de l'information :

- Il serait intéressant d'avoir une personne désignée qui effectue un compte-rendu des discussions du « Comité Myriophylle à épi » à la « Table de Concertation du lac Quenouille », afin de s'assurer d'un partage adéquat de l'information. Un membre du personnel de la municipalité de Val-des-Lacs pourrait remplir ce rôle.
- Tel que réalisé cet été, il faudrait s'assurer qu'il y ait un représentant des élus et gestionnaires de chacune des municipalités présent aux rencontres. Cela est important, notamment afin de :
 - Partager les expériences des autres municipalités en lien avec le myriophylle à épi, particulièrement au lac Supérieur et au lac à la Truite;
 - Harmoniser la prise de décision et partager l'information concernant le lac Quenouille.

6.3 Sensibilisation

Les riverains sont de mieux en mieux informés sur la situation du myriophylle à épi au lac Quenouille. Cependant, un effort de sensibilisation reste à faire, notamment concernant les points suivants:

1. Apprendre à reconnaître la plante;
2. Réaliser qu'il n'existe pour le moment pas de solution éprouvée pour le contrôle ou l'éradication de cette plante. Un projet pilote pourrait être réalisé, mais celui-ci resterait expérimental. Il est très important de mettre cela en perspective, afin de mieux gérer les attentes des riverains;
3. Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques pouvant permettre de limiter la propagation de la plante à l'échelle du lac et de la région: ne

pas naviguer dans les zones colonisées, inspecter les embarcations et le matériel et diminuer les apports en phosphore au lac Quenouille. Une diffusion adéquate du code d'éthique et du plan directeur du lac Quenouille permettra de répondre à ce besoin.

6.4 Connaissance et caractérisation

De manière générale, l'état de santé du lac Quenouille est assez bien documenté. Il y aurait cependant de l'information supplémentaire à acquérir concernant les éléments suivants :

1. L'évaluation du niveau trophique du lac n'inclut pour le moment pas les informations de la zone littorale, c'est-à-dire les plantes aquatiques et le périphyton. L'intégration de ces indicateurs pourrait préciser l'évaluation du statut trophique du lac. Un protocole de caractérisation est actuellement disponible dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) concernant le suivi du périphyton et pourrait être réalisé par des bénévoles⁴;
2. La municipalité de Lac-Supérieur s'est engagée à caractériser l'état des bandes riveraines situées sur son territoire. Ceci permettra de compléter l'information disponible pour l'ensemble du lac. L'association pourrait également procéder à une caractérisation globale de la bande riveraine à l'aide du protocole du RSVL⁵, ce qui pourrait permettre d'effectuer une cartographie de l'information.

⁴ Consulter le *Protocole de suivi du périphyton*, disponible sur le site de la Trousse des lacs au www.troussedeslacs.org ainsi que sur le site web du RSVL au <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

⁵ Consulter le *Protocole de caractérisation de la riveraine*, disponible sur le site de la Trousse des lacs au www.troussedeslacs.org ainsi que sur le site web du RSVL au <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

3. Il serait souhaitable de caractériser avec précision l'étendue du myriophylle à épi dans toutes les zones peu profondes du lac et de suivre son évolution annuellement.

7. Conclusion

Tel qu'exposé précédemment, beaucoup de travail a été accompli à l'été 2013 au lac Quenouille. Un plan directeur de lac ainsi qu'un code d'éthique ont été réalisés, en étroite collaboration avec les municipalités et citoyens concernés via les rencontres de la table de concertation, des groupes consultatifs et les séances d'information publique.

Il est important de souligner le travail des employés et des élus des municipalités de Val-des-lacs, de Lac-Supérieur et de Sainte-Agathe-des-Monts. L'implication des membres de la « table » a été essentielle à la réussite du projet. La participation des citoyens riverains du lac Quenouille aux rencontres a également été bonne. En effet, 30 à 40 citoyens ont participé aux différentes rencontres ce qui représente au taux de participation d'environ 10%.

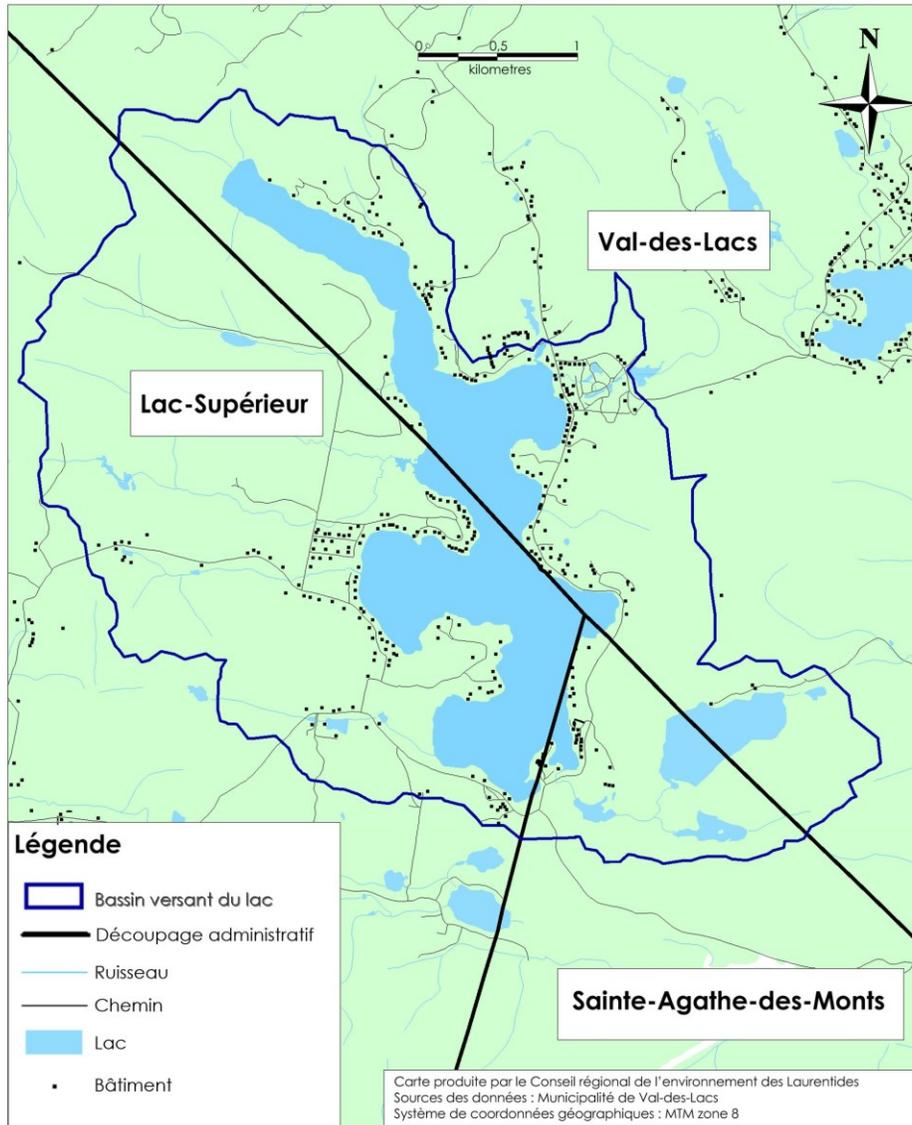
La démarche adoptée cet été pourrait inspirer d'autres municipalités. Le travail accompli démontre que la concertation et une communication efficace demeurent les meilleurs moyens de faire avancer les dossiers en lien avec la protection de la santé des lacs.

Annexe 1 – Plan de communication

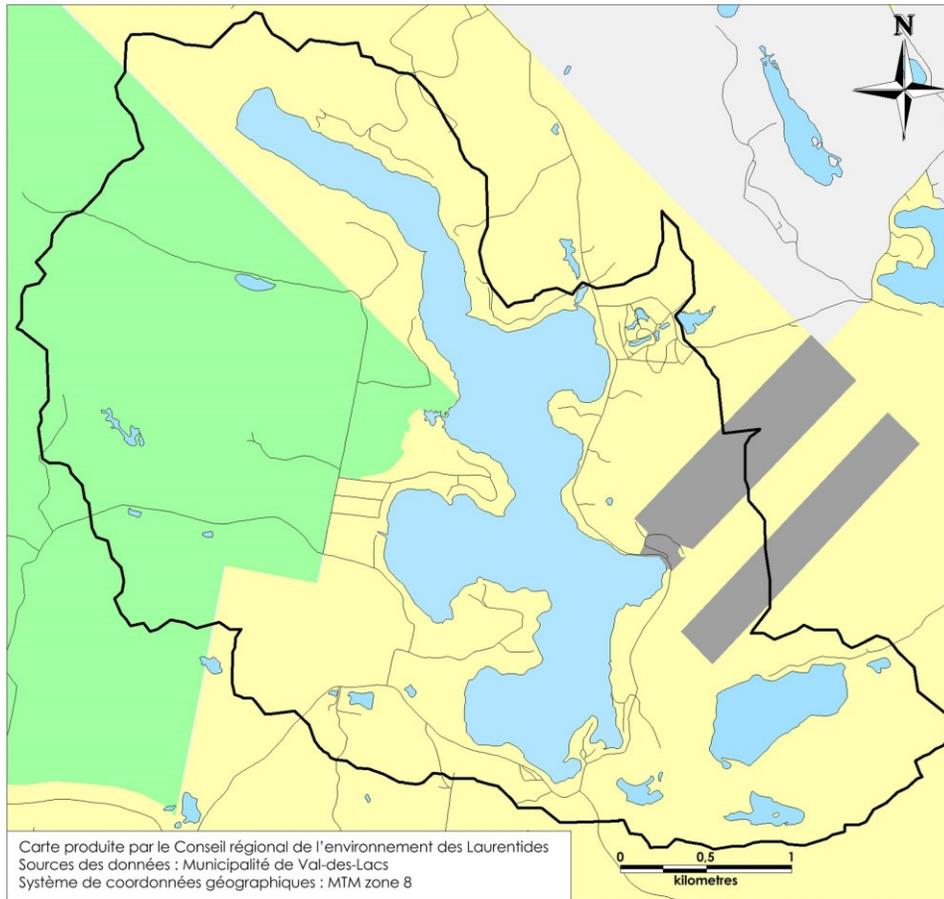
| Plan de communication /consultation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------|-------------------------|---|---|--|---|-----------|-----------------|----------|-----------|------------|------------|-------------------|--------------|---------------|---------------|-------------------|-----------|------------|------------|------------|
| Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides - été 2013 à Val-des-Lacs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Élaboration d'un plan directeur du lac Quenouille et d'un code d'éthique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | Note: Le terme municipalité implique les municipalités participantes au ST2013 (Val-des-Lacs, Sainte-Agathe-des-Monts, Lac-Supérieur) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code d'éthique (CE) | | | | | | Dates | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plan directeur de lac (PDL) | | | | | | Semaine | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| | | | | | | 12-18 mai | 19-25 mai | 26 mai-1er juin | 2-8 juin | 9-15 juin | 16-22 juin | 23-29 juin | 30 juin-6 juillet | 7-13 juillet | 14-20 juillet | 21-27 juillet | 28 juillet-3 août | 4-10 août | 11-17 août | 18-24 août | 25-31 août |
| Rencontres | Sous-projets | Type | Acteurs impliqués | Outils de communication | Contenu | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rencontre début été 2013 | CE, PDL | Privé | Répondant de la municipalité, CRE | | S'entendre sur le plan d'action et le plan de communication pour l'été 2013. Finaliser l'élaboration des outils de communication et la lettre d'invitation à la séance d'information publique du 8 juin. | 15 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Première rencontre avec la Table de concertation du lac Quenouille | CE, PDL | Privé | Membres de la Table de concertation du lac Quenouille | Courriel | Présenter le contenu préliminaire et discuter du déroulement de la séance d'information publique. | | | 27 | | | | | | | | | | | | | |
| Participer à l'AGA du lac Quenouille | CE, PDL | Privé | Membres de l'association du lac Quenouille | | Effectuer une présentation sur les plantes aquatiques dont le myriophylle à épi. Présenter brièvement le mandat de l'agent de liaison à Val-des-Lacs pour l'été 2013. Inviter les gens à participer à la séance du 8 juin pour plus de détails. | | | | 2 | | | | | | | | | | | | |
| Séance d'information publique | CE, PDL | Public | Citoyens du bassin versant et utilisateurs du lac Quenouille | Lettre d'invitation aux citoyens du bassin versant du lac Quenouille, site web de la mun., affiche, avis public, etc. Inscriptions par courriel des participants. Liste de présence des participants. | Présenter le programme de ST2013 à Val-des-Lacs (CE + PDL au lac Quenouille), le plan de consultation et les procédures utilisées pour l'élaboration du CE + PDL (mises au point + expérience du projet à Nominique), inviter les participants aux groupes consultatifs, à s'exprimer sur les perceptions sur les enjeux et problématiques en lien avec la qualité de l'eau au lac Quenouille par courriel et téléphone (+site web de la municipalité?) | | | | | 8 | | | | | | | | | | | |
| Deuxième rencontre avec la Table de concertation du lac Quenouille | CE, PDL | Privé | Membres de la Table de concertation du lac Quenouille | Courriel | Discuter des enjeux et problématiques reliés à l'état de santé du lac Quenouille (présentation de la revue de la littérature); Présenter le contenu préliminaire et discuter du déroulement de la première rencontre des groupes consultatifs. | | | | | | 25 | | | | | | | | | | |
| Groupe consultatif no.1 | CE | Privé (sous invitation) | Groupe de travail constitué d'intervenants ciblés et utilisateurs du lac Quenouille | Courriel et lettre d'invitation aux participants | Présenter des exemples de code d'éthique et de leurs dispositions. Analyser les résultats du sondage réalisé. Discuter des dispositions qui seraient acceptables pour le lac Quenouille. | | | | | | | 5 | | | | | | | | | |
| Troisième rencontre avec la Table de concertation du lac Quenouille | CE, PDL | Privé | Membres de la Table de concertation du lac Quenouille | Courriel | Présenter le portrait du plan directeur et discuter des pistes d'actions; Présenter le contenu préliminaire et discuter du déroulement de la deuxième rencontre des groupes consultatifs. | | | | | | | | | 15 | | | | | | | |
| Groupe consultatif no.2 | CE | Privé (sous invitation) | Groupe de travail constitué d'intervenants ciblés et utilisateurs du lac Quenouille | Courriel et lettre d'invitation aux participants | Présenter deux scénarios de codes d'éthique qui pourraient s'appliquer au lac Quenouille. Discuter en vue d'obtenir un code d'éthique final. | | | | | | | | | | 26 | | | | | | |
| Sondage par courriel PDL | PDL | Privé | Acteurs principaux impliqués (personnes responsables de la municipalité, de l'association, autre) | Courriel | Envoyer le plan d'action préliminaire par courriel pour approbation préliminaire par les membres de la table. En discuter lors de la quatrième rencontre de la table de concertation. | | | | | | | | | | | | | | 13 | | |
| Quatrième rencontre avec la Table de concertation du lac Quenouille | CE, PDL | Privé | Membres de la Table de concertation du lac Quenouille | Courriel | Valider le plan d'action du plan directeur propose; Adopter une version finale du code d'éthique suite aux rencontres des groupes consultatifs; Définir les outils qui seront utilisés pour la diffusion du plan directeur et du code d'éthique en 2013-2014 et son application par les usagers à l'été 2014 (affiche, dépliant, communiqué, etc.). Évaluer la possibilité de rédiger et mettre en forme les outils de communication; Présenter le contenu préliminaire et discuter du déroulement de la présentation publique finale. | | | | | | | | | | | | | | 20 | | |
| Présentation publique du code d'éthique et du plan directeur | CE, PDL | Public | Citoyens du bassin versant et utilisateurs du lac Quenouille | Lettre d'invitation aux citoyens du bassin versant du lac Quenouille, site web de la mun., affiche, avis public, etc. Inscriptions par courriel des participants. Liste de présence des participants. | Présentation du code d'éthique finalisé, des outils de diffusion ainsi que du plan directeur préliminaire du lac Quenouille. | | | | | | | | | | | | | | 23 | | |
| | | | | | | Rédaction du rapport de mi-mandat du STBL2013 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | Rédaction du rapport de fin de mandat du STBL2013 | | | | | | | | | | | | | | | |

Annexe 2 – Cartes du bassin versant du lac Quenouille

Le découpage administratif du bassin versant du lac Quenouille



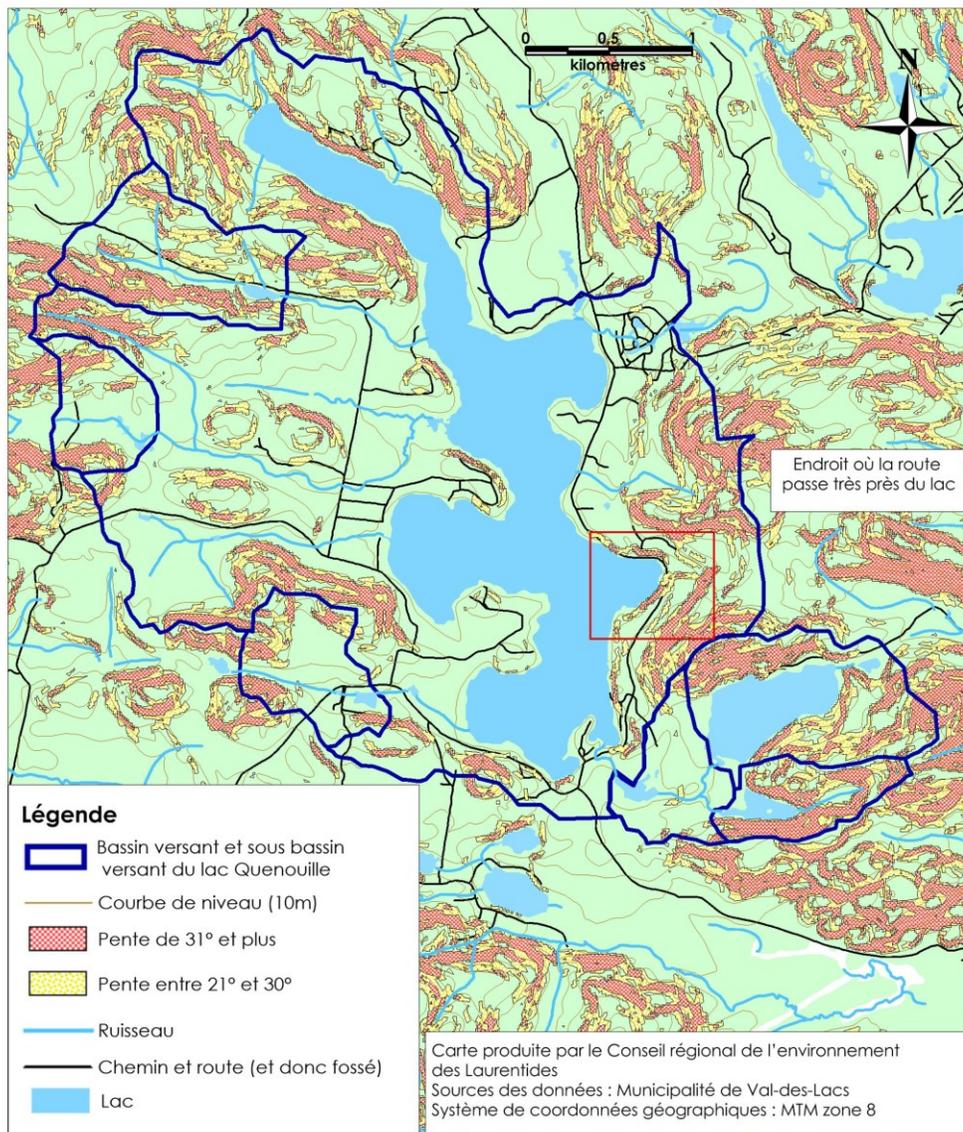
Affectation du territoire du bassin versant du lac Quenouille



| Affectation - Schéma d'aménagement | | Autre | |
|--|--|----------------------------------|--|
| MRC des Laurentides | | Bassin versant du lac Quenouille | |
| Affectation résidentielle et de récréation | | Chemin | |
| Affectation forestière et de conservation | | Lac | |
| Affectation agroforestière | | | |
| Autre | | | |



Les zones à potentiel d'érosion et le transport de sédiments dans le bassin versant du lac Quenouille



L'environnement physique du bassin versant du lac Quenouille



Carte produite par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides
 Sources des données : Municipalité de Val-des-Lacs, Municipalité de Lac-Supérieur et laboratoire de Richard Carignan de l'Université de Montréal
 en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides
 Système de coordonnées géographiques : MTM zone 8

Légende

-  Zone de plus forte densité de myriophylle à épi (en date de l'été 2013)
-  Milieu humide
-  Frayère d'éperlan arc-en-ciel
-  Lac
-  Exutoire
-  Bassin versant et sous bassin versant du lac Quenouille
-  Ruisseau permanent
-  Ruisseau intermittent



Annexe 3 – Code d'éthique du lac Quenouille



Les usages et la navigation au lac Quenouille

Réglementation fédérale en vigueur - rappel

Au lac Quenouille, la vitesse maximale autorisée est de :

5 km/h à 200 pieds (60 mètres) de la rive*

*la restriction ne s'applique pas aux bâtiments qui s'éloignent perpendiculairement de la rive et qui tirent un skieur

10 km/h dans la Baie du P'tit Bonheur

55 km/h dans les autres parties du lac

Se référer au document « Lois et règlements sur la navigation » pour plus de détails sur la réglementation fédérale et provinciale en vigueur de façon générale sur les lacs du Québec.

Code d'éthique

Le code d'éthique est complémentaire aux lois et aux règlements en vigueur.

Pratiques de mises à l'eau

Ne pas laisser d'embarcations à moteur de l'extérieur descendre au lac via des accès privés riverains (à l'exception des locataires de résidences riveraines, qui sont dûment informés du code d'éthique qui prévaut sur le lac).

Effectuer l'inspection visuelle de toutes les embarcations (bateau, canot, kayak, etc.), de la remorque et du matériel (ancres, bouées, matériel de plongée ou de pêche, etc.) avant leur mise à l'eau et à la sortie du lac. Enlever tous les fragments de plantes ou autres items qui s'y trouvent. Vidanger l'eau des moteurs loin du lac.

Zones

Ne pas naviguer dans les zones où le myriophylle à épi est présent, plus particulièrement dans la baie Charron ou dans les autres zones fortement colonisées, s'il y a lieu. **Respecter la signalisation (bouées) à cet effet.** Les riverains de la baie Charron peuvent accéder au lac, tout en prenant le plus de précaution possible.

Éteindre son moteur dans les zones moins profondes que 1 mètre (voir la carte ci-jointe), excepté pour sortir son embarcation perpendiculairement vers le large et seulement dans le cas où il ne peut être propulsé manuellement.

Éviter de mettre les quais flottants et les radeaux dans la zone de 55 km/h et les enlever s'il y a lieu.

Éviter de naviguer à proximité de la frayère d'éperlan arc-en-ciel localisée dans la baie Desjardins (et des autres frayères, s'il y a lieu).

Pratiques de navigation

Ne pas naviguer en cercle. La navigation en cercle produit des vagues importantes, qui peuvent remettre en suspension les sédiments du fond, en plus d'éroder les berges.

Générer le moins de vague possible. Porter une attention particulière lors des virages, et privilégier la vitesse d'embrayage notamment lors de la récupération d'un skieur ou d'un planchiste et pour changer la direction du bateau.

Minimiser l'utilisation de ballasts ou de tout autre équipement générant de fortes vagues dans les zones peu profondes et près des rives.

Horaire d'utilisation

Réduire le bruit avant 8h le matin, plus précisément :

- Réduire toutes les activités faisant du bruit.
- Circuler à une vitesse maximale de 10 km/h sur le lac.

Bruit

Réduire le volume de la musique sur les bateaux afin de respecter la quiétude des résidents riverains, tout particulièrement à moins de 200 pieds (60 mètres) des rives.

L'utilisation d'un **système de son à volume élevé** est déconseillé en tout temps.

Nombre d'embarcations

Il est suggéré que tout propriétaire résidentiel riverain possède un **maximum de deux embarcations motorisées par résidence**.

Type de moteur

Privilégier l'utilisation de moteurs à quatre temps et de moteurs électriques au lieu de moteurs à deux temps plus polluants, ainsi que lors de l'achat ou du remplacement d'un moteur.

Communication du code d'éthique et de la réglementation fédérale

Informez les **visiteurs et les locataires saisonniers** de la réglementation, du code d'éthique en vigueur et des bonnes pratiques nautiques à adopter.

Demandez aux propriétaires de chalets en **location** d'afficher le code d'éthique ou de le joindre aux instructions concernant l'utilisation du chalet.

Carte/Affiche

Lac Quenouille

Val-des-Lacs, Lac-Supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts

Réglementation fédérale - Limites de vitesse

Federal regulation - Speed limits

- 5 km/h à 200 pieds (60 mètres) de la rive***
5 km/h if 200 feet (60 meters) from shore
- 10 km/h dans la Baie du P'tit Bonheur**
10 km/h in the P'tit Bonheur Bay
- 55 km/h dans les autres parties du lac**
55 km/h in all other areas of the lake

*la restriction ne s'applique pas aux bâtiments qui s'éloignent perpendiculairement de la rive et qui tirent un skieur
*except for boat leaving perpendicularly from the shore

Se fier aux bouées pour la délimitation des zones sur le lac.
Use the buoys to navigate.

Carte produite par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, 2013

Source des données:
Laboratoire de Richard Carignan de l'Université de Montréal en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides et la municipalité de Val-des-Lacs, 2013

Code d'éthique

Code of Ethics

- Ne pas circuler: zone de prolifération du myriophylle à épi**
Do not navigate: proliferation area of Eurasian Milfoil
- Éteindre les moteurs: zone de moins d'un mètre de profondeur** - Turn off engine: in depths of water less than 1 meter
- Ne pas circuler: frayère d'éperlan arc-en-ciel**
Do not circulate: Rainbow smelt spawning ground

VAL-DES-LACS
AU CŒUR DE LA NATURE

CRE
Laurentides
Votre réseau environnemental

Bleu Laurentides

Lac-Supérieur

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Dépliant recto-verso (français/anglais)

Lac Quenouille

Lac-Supérieur
Sainte-Agathe-des-Monts
Val-des-Lacs

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

5 km/h à 200 pieds (60 mètres) de la rive*

10 km/h dans la Baie du P'tit Bonheur

55 km/h dans les autres parties du lac

*la restriction ne s'applique pas aux bâtiments qui s'éloignent perpendiculairement de la rive et qui tirent un skieur.

Les bâtiments à propulsion mécanique doivent céder le passage aux voiliers, bâtiments en train de pêcher et bateaux à rames, ainsi qu'aux autres embarcations à manœuvre restreinte (Règlement sur les abordages).

Vous devez conduire prudemment et faire preuve de considération pour autrui. Il est interdit de conduire :

- À haut régime en effectuant des virages serrés ou entrecroisés pour des périodes de temps prolongées au même endroit.
- À une vitesse supérieure à celle requise pour maintenir la gouverne lorsqu'à proximité de baigneurs ou d'embarcations non motorisées.

(Règlement sur les petits bâtiments et Code criminel du Canada).

Il est interdit d'utiliser un bâtiment à propulsion mécanique à moins que celui-ci ne soit pourvu d'un silencieux, sauf pour les embarcations motorisées qui sont propulsées par un moteur hors-bord ou semi-hors-bord (Règlement sur les petits bâtiments).

Éléments cartographiques

- Cours d'eau
- Chemin

Note importante: se fier aux bouées pour la délimitation des zones sur le lac.

Carte produite par le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, 2013

Source des données: Laboratoire de Richard Carignan (Université de Montréal) en collaboration avec le CRE et la municipalité de Val-des-Lacs, 2013

CODE D'ÉTHIQUE

- Ne pas circuler: zone de prolifération du myriophylle à épi**
- Éteindre les moteurs: zone de moins d'un mètre de profondeur**
- Ne pas circuler: frayère d'éperlan arc-en-ciel**

Ne pas laisser d'embarcations à moteur de l'extérieur descendre au lac via des accès privés riverains.

Effectuer l'inspection visuelle de toutes les embarcations, de la remorque et du matériel avant leur mise à l'eau et à la sortie du lac. Enlever tous les fragments de plantes ou autres items qui s'y trouvent. Vidanger l'eau des moteurs loin du lac.

Éviter de mettre les quais flottants et les radeaux dans la zone de 55 km/h et les enlever s'il y a lieu.

Ne pas naviguer en cercle. Générer le moins de vague possible.

Minimiser l'utilisation de ballasts ou de tout autre équipement générant de fortes vagues dans les zones peu profondes et près des rives.

Réduire le bruit avant 8h le matin, plus précisément :

- Réduire toutes les activités faisant du bruit.
- Circuler à une vitesse maximale de 10 km/h sur le lac.

Réduire le volume de la musique sur les bateaux afin de respecter la quiétude des résidents riverains, tout particulièrement à moins de 200 pieds (60 mètres) des rives. L'utilisation d'un **système de son à volume élevé** est déconseillé en tout temps.

Il est suggéré que tout propriétaire résidentiel riverain possède un maximum de deux embarcations motorisées par résidence.

Privilégier l'utilisation de moteurs à quatre temps et de moteurs électriques au lieu de moteurs à deux temps plus polluants, ainsi que lors de l'achat ou du remplacement d'un moteur.

Informez les **visiteurs et les locataires saisonniers** de la réglementation, du code d'éthique en vigueur et des bonnes pratiques nautiques à adapter.

Demander aux propriétaires de chalets en location d'afficher le code d'éthique ou de le joindre aux instructions concernant l'utilisation du chalet.

Lac Quenouille

Lac-Supérieur
Sainte-Agathe-des-Monts
Val-des-Lacs

FEDERAL REGULATION

5 km/h if 200 feet (60 meters) from shore*

10 km/h in the P'tit Bonheur Bay

55 km/h in all other areas of the lake

*except for boat leaving perpendicularly from the shore

A power-driven vessel underway shall keep out of the way of a sailing vessel, a vessel engaged in fishing and a vessel restricted in her ability to manoeuvre (Collision Regulations).

No person shall operate a vessel in a careless manner, without due care and attention or without reasonable consideration for other persons. For example:

- Operating vessel at high engine regime in circular or criss-cross patterns for extended periods of time in the same location.
- Operating a vessel at a speed higher than is necessary to maintain steerage way when near swimmers, or non-powered vessels.

(Small Vessel Regulations and Criminal Code of Canada).

No person shall operate or permit another person to operate a power-driven vessel unless it is equipped with a muffler that is in good working order, except for vessel propelled by an outboard engine or a sterndrive (Small Vessel Regulations).

Elements of cartography

- Stream
- Road

Important notice: For information only. Use the buoys to navigate.

Carte produite par le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, 2013

Source des données: Laboratoire de Richard Carignan (Université de Montréal) en collaboration avec le CRE et la municipalité de Val-des-Lacs, 2013

CODE OF ETHICS

- Do not navigate: proliferation area of Eurasian Milfoil**
- Turn off engine: in depths of water less than 1 meter**
- Do not circulate Rainbow smelt spawning ground**

Generate the least possible waves. Pay particular attention when turning, and favor deceleration, especially during the recovery of a skier or wake boarder and to change the direction of the boat.

Minimize the use of ballasts or other equipment generating strong waves in shallow areas and near shore.

Avoid placing floating docks and rafts in the 55 km/h zone and remove them if suitable.

Reduce noise before 8am, specifically:

- Reduce all noise making activities.
- Circulate at a maximum speed of 10 km/h on the lake.

Reduce the volume of the music on the boats to respect the tranquility of coastal residents, especially within 200 feet (60 meters) from the shore.

The use of a **sound system at high volume** is not recommended at any time.

Perform visual inspection of all crafts (boat, canoe, kayak, etc.), trailer and appropriate equipment (anchor, buoys, diving equipment or fishing, etc.). Inspect them before launching and upon exiting the lake. Remove all plants fragments and drain the engines' water far away from the lake.

Restrict access to the lake to motor boats from the outside (non residents) via private lakeside residents' property (with the exception of waterfront residences tenant's, which are duly informed of the lakes prevailing code of ethics).

It is suggested that **any residential riparian owner has a maximum of two motorized boats per household.**

Favor the use of 4-stroke engines and electric motors instead of more polluting two stroke engines, to consider when purchasing or replacing a motor.

Inform **visitors and seasonal tenants** about the regulations, code of ethics in force and to adopt good boating practices.

Traduction réalisée par la Municipalité de Val-des-Lacs

Annexe 4 - Activités

Bilan des activités réalisées dans le cadre du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides - Été 2013**Nom de l'agente** : Annabelle Cambron Prémont**Municipalité ou territoire**: Lac Quenouille : Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts

| Activités | Détails (nom de l'association, personnes présentes) | Date | Nbr. de personnes présentes ou impliquées |
|--|---|-----------------|---|
| Connaissance et communication | | | |
| Séance d'information et de consultation publique | Séance de début de mandat | 6 juin 2013 | 30 |
| | Séance de fin de mandat | 23 août 2013 | 37 |
| TOTAL | | | 67 |
| Groupe consultatif | Première rencontre des groupes consultatifs | 5 juillet 2013 | 36 |
| | Deuxième rencontre des groupes consultatifs | 26 juillet 2013 | 40 |
| TOTAL | | | 76 |
| Table de concertation | Première rencontre de la « Table de concertation » | 27 mai 2013 | 14 |
| | Deuxième rencontre de la « Table de concertation » | 25 juin 2013 | 17 |
| | Troisième rencontre de la « Table de concertation » | 15 juillet 2013 | 18 |
| | Quatrième rencontre de la « Table de concertation » | 20 août 2013 | 21 |
| TOTAL | | | 21 |

| Sensibilisation et caractérisation | Détails (nom de l'association, personnes présentes) | Date | Nbr. de personnes présentes ou impliquées |
|---|--|-------------|---|
| Participation à des AGA d'associations de lac | AGA de l'association des propriétaires du lac Quenouille | 2 juin 2013 | 56 membres + 6 membres du CA |

| | | | |
|--|--|--------------------|------------|
| TOTAL | | | 62 |
| Tenues de kiosques | Journée verte de la municipalité | 1 août 2012 | 100 |
| TOTAL | | | 100 |
| Formation des associations aux protocoles de la <i>Trousse des lacs</i> et du RSVL | Formation sur le <i>Protocole de suivi du périphyton</i> | 23 juillet 2013 | 6 |
| TOTAL | | | 6 |
| Effectuer une caractérisation préliminaire des plantes aquatiques | Effectué avec Catherine Grondin à la fin juin | 11 au 13 juin 2013 | N/A |
| TOTAL | | | |
| GRAND TOTAL | | | 332 |

Bilan des activités reliées au RSVL en 2013

| Activité | Groupe de personnes ou associations de lacs | Protocole | Nombre de personnes présentes |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------|
| Formation (théorique et pratique) aux protocoles du RSVL | -Lac Merisier (Sainte-Agathe-des-Monts) -Lac des Sables (Sainte-Agathe-des-Monts) -Lac Quenouille (Val-des-Lacs, Lac-Supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts) -Lac Supérieur (Lac-Supérieur) -Lac Lacasse (Lac-Supérieur) | Protocole de suivi du périphyton | 6 |

Annexe 5 - Dépliants

Liste des dépliants distribués – Soutien technique des lacs 2013**ANNABELLE CAMBRON PRÉMONT – Lac Quenouille : Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts****Total des dépliants distribués : 353**

| Dépliant | Quantité distribuée |
|--|---------------------|
| Affichettes <i>Bande riveraine au travail</i> (CRE Laurentides) | 0 |
| Affichettes <i>Shoreline at work</i> (CRE Laurentides) | 0 |
| Dépliant <i>Bandes riveraines au travail!</i> (CRE Laurentides) | 55 |
| Dépliant <i>Shoreline at work!</i> (CRE Laurentides) | 33 |
| Capsule <i>La bande riveraine : le bouclier des lacs</i> (CRE Laurentides) | 30 |
| Capsule <i>Sceptiques pour vos installations septiques?</i> (CRE Laurentides) | 5 |
| Ensemble de 10 capsules plastifiées (CRE Laurentides) | 27 |
| Guides sur les installations septiques (CRE Laurentides) | 33 |
| Signet <i>Trousse des lacs</i> (CRE Laurentides) | 10 |
| J'ai pour toi un lac à connaître, à protéger (MDDEFP) | 0 |
| Agir contre l'érosion sur les sites de construction (AGIR pour la Diable) | 8 |
| Agir contre l'érosion par l'adoption d'une bonne conduite (AGIR pour la Diable) | 20 |
| Frayères à préserver! (COBALI) | 7 |
| À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation (ABRINORD, AGIR pour la Diable, COBALI, RPNS) | 84 |
| Un milieu humide près de chez vous (CRE Centre-du-Québec) | 0 |
| Guide d'identification des algues bleu-vert (MDDEFP) | 8 |
| Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau (MDDEFP) | 16 |
| Cultiver au bord de l'eau (RAPPEL) | 0 |
| Guide sur la gestion des fossés (MTQ) | 1 |
| Laurentides – Les grands enjeux 2013 (RNCREQ) | 15 |
| Affiches plastifiées pour l'identification des fleurs d'eau (MDDEFP) | 0 |
| Les étangs temporaires, importants en permanence! (Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent) | 1 |

Annexe 6 - Livrables

Tableau des livrables – Soutien technique des lacs 2013 au lac Quenouille : Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts

| Objectifs | Livrables | Résultats (livrable obtenu?, date de réalisation, ajustement, etc.) |
|--|--|---|
| 1- Connaissance et communication | Plan de communication du projet | Fait par Mélissa Laniel au printemps 2013. |
| | Comptes rendus des rencontres de concertation | Compte rendu et liste de présence des 4 tables de concertation, des 2 séances d'information publique et des 2 groupes consultatifs. |
| | Présentations effectuées aux différentes rencontres | Présentation aux 4 tables de concertation, aux 2 séances d'information publique et aux 2 groupes consultatifs. |
| | Plan directeur du lac Quenouille | Le Plan directeur du lac Quenouille a été rédigé. |
| | Code d'éthique du lac Quenouille | Le code d'éthique du lac Quenouille a été rédigé. |
| | Contenu des outils liés à la communication du code d'éthique | Il y a 3 outils rédigés et mis en forme : 1. Une version « longue » avec un résumé de la réglementation 2. Une carte résumée pouvant faire office de pancarte 3. Un dépliant recto verso avec le code d'éthique et la réglementation |
| 2- Sensibilisation et Caractérisation | Liste des associations de lacs ainsi que le nombre de personnes formées ou accompagnées dans le cadre du RSVL; | Voir annexe 4 |
| | Tableau de compilation du nombre de dépliants distribués; | Voir annexe 5 |

| | | |
|--|---|---|
| | Tableau de compilation du nombre de personnes rencontrées. | Voir annexe 4 |
| | Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques à adopter concernant les plantes aquatiques envahissantes, dont le myriophylle à épi | Une conférence sur le myriophylle à épi a été réalisée à l'AGA du lac Quenouille. |

Autres documents produits (s'il y a lieu) :

- Cartes pour le plan directeur de lac (4) (voir annexe 2) :
 - Carte du découpage administratif du bassin versant du lac Quenouille
 - Carte de l'affectation du territoire du bassin versant du lac Quenouille
 - Carte des zones à potentiel d'érosion et transport des sédiments du bassin versant du lac Quenouille
 - Carte de l'environnement physique du bassin versant du lac Quenouille
- Cartes du code d'éthique et outils de diffusion (une affiche et un dépliant) (voir annexe 3)
- Document de suivi du plan directeur de lac
- Guide résumé de la réglementation en lien avec la navigation
- Carnet de santé du lac Quenouille

